

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2012

TARIFICATION PROGRESSIVE DE L'ÉNERGIE - (N° 199)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 495

présenté par

M. Brottes, rapporteur au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 24, substituer aux mots :

« de la présente section »,

les mots :

« du présent titre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.